

HERBICIDE anti-dicotylédones des blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur de printemps, orge d'hiver et de printemps, escourgeon, seigle d'hiver et de printemps, triticales d'hiver, lin textile.*

*Cf. tableau des usages.

CHEKKER®

Conditionnement(s)

Bidon 0,6 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 2

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9900202

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : méfenpyr-diéthyl
Teneur : 12,5%, soit 12,5% (m/m)

Famille chimique : pyrazoles

Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Substance active : amidosulfuron

Teneur : 12,5%, soit 12,5% (m/m)

Famille chimique : sulfonyles

Mode d'action : Action systémique par blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Substance active :

iodosulfuron-méthyl-sodium

Teneur : 1,25%, soit 1,25% (m/m)

Famille chimique : sulfonyles

Mode d'action : Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Description

Le produit est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée sélectif des blés tendres d'hiver et de printemps, blé dur d'hiver et de printemps, des orges d'hiver et escourgeons, du seigle d'hiver et de printemps, du triticales, des orges de printemps et du lin textile, provoquant le blocage des adventices, suivie de leur disparition progressive.

Le produit associe deux substances actives qui se renforcent et se complètent.

Préparation

Préparation de la bouillie

Avant la préparation de la bouillie, ainsi qu'après son utilisation, le pulvérisateur doit être soigneusement nettoyé afin d'éviter tous risques sur les cultures sensibles traitées à la même époque.

CHEKKER se présente sous forme de microgranulés qui se dispersent instantanément dans l'eau.

- remplir à 1/2 d'eau la cuve du pulvérisateur,
- ajouter les microgranulés du produit dans la cuve,
- mettre l'agitation en marche après quelques minutes,
- et compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.

Appliquer la bouillie sitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Lors d'une application d'engrais liquide, de produits "correcteurs de carences", le mélange avec ce produit est déconseillé. Dans ce cas il est nécessaire d'espacer de 7 jours le traitement avec ce produit.

Lors d'une application de fongicides ou de régulateurs de croissance, le mélange avec le produit est déconseillé. Dans ce cas il est nécessaire d'espacer de 2 jours le traitement avec le produit. Des mélanges avec antidicotylédones sont possibles selon la flore visée pour compléter le spectre d'efficacité du produit.

Pour connaître les conditions de mise en oeuvre, contacter en préalable votre conseiller ou Bayer Service Infos 0 800 25 35 45.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

PROFESIONNELS		PROFESIONNELS		PROFESIONNELS	
Caractéristiques du produit		Caractéristiques du produit		Caractéristiques du produit	
Quantité de produit	12,5% (m/m)	Quantité de produit	12,5% (m/m)	Quantité de produit	12,5% (m/m)
Formulation	Granulés dispersibles dans l'eau	Formulation	Granulés dispersibles dans l'eau	Formulation	Granulés dispersibles dans l'eau
Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active	Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active	Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active
Substance active	Méfenpyr-diéthyl	Substance active	Méfenpyr-diéthyl	Substance active	Méfenpyr-diéthyl
Famille chimique	Pyrazoles	Famille chimique	Pyrazoles	Famille chimique	Pyrazoles
Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active	Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active	Mode d'action	Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active
Substance active	Amidosulfuron	Substance active	Amidosulfuron	Substance active	Amidosulfuron
Famille chimique	Sulfonyles	Famille chimique	Sulfonyles	Famille chimique	Sulfonyles
Mode d'action	Action systémique par blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes	Mode d'action	Action systémique par blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes	Mode d'action	Action systémique par blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes

*En cas d'intervention sur le matériel pendant le processus de pulvérisation : Dans ce cas, les parties ne doivent être parties de l'équipement de la cabine et doivent être stockées dans un local à l'extérieur de la cabine.

†L'application du produit ne doit pas être effectuée en cas de pluie ou de vent fort. Vérifier la météo avant l'application. Voir le tableau des usages pour connaître les conditions de mise en oeuvre.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Traiter par temps calme, sans vent pour éviter tout risque de dérive sur les cultures voisines.

Veiller à une pulvérisation régulière et homogène et utiliser de préférence des buses à jets pinceaux pour assurer une meilleure répartition du produit sur les adventices.

Eviter de vider et rincer le matériel à proximité des

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe8 - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs
SPa1 - Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à pailles aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à 1 seule application par campagne, tous produits confondus.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger

arbres ou autres plantes qu'on désire conserver. Éviter en particulier les zones explorées par leurs racines.

Éviter de contaminer toute source d'eau, mare, fossés, cours d'eau, notamment celui qui pourrait servir à l'irrigation des autres cultures. Nettoyer très soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque. La vidange du fond de cuve et le traitement des effluents phytosanitaires doivent se faire conformément à la réglementation en vigueur.

Pour se faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau et remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant type All Clear® Extra (marque déposée Du Pont) ou Vegenet (marque déposée Samabiol). Pour l'utilisation de ces produits, se référer à leur notice d'emploi.

A titre d'exemple, mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.

Afin d'éviter la sélection de souches d'adventices résistantes, on veillera à utiliser sur une même parcelle, dans le cadre de la rotation des cultures, des herbicides de groupes chimiques différents (ayant des modes d'action différents).

On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'AFPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc...). Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches d'adventices résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de populations résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

- ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- éviter de respirer les poussières et les brouillards de pulvérisation.
- porter un appareil de protection des yeux.
- consulter la notice en vigueur pour toute information complémentaire.
- les reliquats et les eaux de rinçage doivent être versés dans des trous situés à plus de 50 m de tout point d'eau (fossés, cours d'eau...). - Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de

médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos

symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 30°C

N°ONU : 3077

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
 9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
 Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an Après reprise de végétation stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Blé tendre de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Blé dur de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Seigle d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an Après reprise de végétation stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Triticale d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an Après reprise de végétation stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an Après reprise de végétation stade BBCH 13 à BBCH 32	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a
Orge de printemps	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	1 trait./an	90	1a, 1b, 2a, 6a, 7a

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Lin textile	Désherbage (dicotylédones annuelles)	0.2 kg/ha	stade BBCH 13 à BBCH 32 1 trait./an Après reprise de végétation stade BBCH 15 à BBCH 31	NC	1a, 1b, 2a, 6a, 7a

CHEKKER est autorisé sur orge destinée à la brasserie. Ne pas utiliser les sous-produits de la culture de lin textile traitée en alimentation humaine ou animale.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

- 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- 1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

- 2a. . Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

6. Divers

- 6a. . Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à pailles aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à 1 seule application par campagne, tous produits confondus.

7. Riverains et personnes présentes

- 7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
 - l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
 - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Champ d'activité

CHEKKER est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles.

Adventices très sensibles (95 à 100% d'efficacité):

Capselle bourse à pasteur, Matricaires, Moutarde des champs, Mourons des oiseaux (stellaire intermédiaire).

Adventices sensibles (85 à 94% d'efficacité):

Coquelicot, Gaillet gratteron, Ravenelle, Repousses de colza, Rumex (de semis).

Adventices moyennement sensibles (70 à 54% d'efficacité):

Arroche étalée, Chénopodes, Fumeterres, Renouée liseron.

Adventices peu ou pas sensibles (< 70% d'efficacité):

Laiteron, Lamiers, Morelle noire, Pensée des champs, Pensée sauvage, Renouée des oiseaux, Véronique de perse, Véronique des champs, Véronique à feuilles de lierre.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Céréales: 0.2 kg/ha utilisé seul ou en mélange avec un produit partenaire herbicide sans action anti-gaillet, ou 0.1 kg/ha utilisé en mélange avec un produit herbicide partenaire à action anti-gaillet.

Lins textile: 0.2 kg/ha seul ou en mélange.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Le produit agit en post-levée des adventices dicotylédones. Les meilleurs résultats sont obtenus sur adventices jeunes.

Sur céréales de printemps, le produit s'utilise dès la levée des adventices dicotylédones. Il est doté d'une excellente efficacité sur gaillets, dès 1 à 2 verticilles et jusqu'à ce qu'ils atteignent une hauteur de 15 cm.

Stade de traitement de la culture de lin textile : Sur lin textile d'hiver, le produit peut être appliqué au printemps avant le stade 15 cm. Sur lin textile de printemps, l'application est à réaliser entre les stades 5 cm et 15 cm du lin. Les applications du produit sur lins textile doivent se faire par températures entre 10 et 25°C en évitant tout traitement en période de gel. Selon la flore présente, le produit peut être appliqué seul ou en mélange en respectant la législation en vigueur. Il est recommandé de respecter un délai de 10 jours entre une application du produit et une application d'herbicide antigraminées.

Pour tout renseignement concernant les applications sur lins textile ou oléagineux, contactez respectivement Arvalis, TerresInovia ou Bayer Services Infos au 0800.25.35.45

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Suivant le niveau d'infestation dans la parcelle et le niveau de résistance des adventices aux ALS, ce produit pourra être utilisé seul ou en programme. Dans le cadre de la gestion de la résistance des adventices des céréales à paille aux inhibiteurs d'ALS antigraminées, l'utilisation de produits à base de ces substances actives doit être limitée à une seule application par campagne, tous produits confondus.

Classification HRAC

2 - Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

2 - Action systémique par blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire.

Utiliser de préférence des buses adaptées et régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage.

Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après application du produit sur la céréale, toutes les cultures suivantes d'automne (dont le colza d'hiver) et de printemps sont possibles avec ou sans labour, à l'exception des cultures mentionnées ci-dessous.

Il en est de même pour les implantations à l'automne d'engrais verts et de couverts de jachères.

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter :

- de cultures de légumes feuilles ou tiges moins de 365 jours après traitement ;
- de cultures de racines ou de tubercules moins de 120 jours après traitement. Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture de céréale traitée avec le produit, il est possible d'implanter toute céréale de printemps (sauf avoine) en attendant un délai de 15 jours et en effectuant un labour.

L'implantation de maïs est également possible en attendant un délai de 6 semaines et en effectuant un labour. Ne pas implanter de cultures de tournesol, luzerne, betteraves sucrières ou pois protéagineux

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter :

- de cultures de légumes feuilles ou tiges moins de 365 jours après traitement ;
- de cultures de racines ou de tubercules moins de 120 jours après traitement.

Toute autre implantation de cultures se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Chekker® ▯ 12.5 % méfenpyr-diéthyl 12.5 % amidosulfuron 1.25 % iodosulfuron-méthyl-sodium ▯ AMM n°9900202 ▯ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▯ ®
Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▯ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▯ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▯ Très persistant et très mobile. ▯ Persistant, mobile et toxique



▯ ▯ ▯ Danger ▯ ▯ ▯ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▯ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▯ EUH451 - Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau ▯ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)